



Comité Technique Spécial Départemental du 2 février 2018

**Madame l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames, messieurs les membres du CTSD,**

Avec cette première carte scolaire du quinquennat, la politique budgétaire en matière d'éducation se concrétise. Les choix politiques se précisent. Si le primaire semble priorisé, le secondaire est, lui, confronté à la difficulté de devoir accueillir plus d'élèves sans moyens supplémentaires.

Ce comité technique départemental spécifique 1^{er} degré arrive cette année encore, tôt dans le département. Nous vous l'avions demandé les années précédentes, Madame l'Inspectrice d'Académie, et nous nous félicitons de la tenue de cette réunion de travail au début du mois de février. Cela aura un impact positif sur la tenue des instances de fin d'année, notamment sur les opérations de mouvement des personnels 1^{er} degré qui se tiendront avant la date des vacances estivales.

En Dordogne, depuis 2008, nous constatons une décroissance démographique dans le 1^{er} degré. De 2012 à 2016, nous avons accusé une forte baisse du nombre d'élèves mais en parallèle, chaque dotation en postes lors des opérations de carte scolaire a été nulle, sensiblement négative ou positive. Cette année encore les prévisions sont inquiétantes puisqu'il s'agit d'anticiper une diminution significative du nombre d'élèves. Pour l'Académie de Bordeaux, le ministère a accordé une dotation de 121 postes pour le 1^{er} degré. Le Comité Technique Académique du mardi 23 janvier a réparti les moyens par département et la Dordogne se voit attribuer une dotation nulle.

Et le plus dur reste à faire car il va désormais s'agir d'ouvrir et de fermer des classes et des postes. Peu de marge de manœuvre malgré cette dotation départementale. Vous avez à mettre en œuvre les mesures de dédoublement des CP en éducation prioritaire, consolider l'offre éducative en milieu rural, répondre aux besoins des élèves en soutenant les Rased et développer les possibilités d'accueil des élèves non francophones. Il faut aussi soutenir l'action de l'USEP et du sport scolaire en Dordogne... Sur tous ces points, les documents de ce comité technique vont dans le bon sens. L'attribution de cette dotation reflète une réelle prise en compte de notre ruralité. L'engagement des services de la DSDEN, associé à celui des élus et celui plus large de la communauté éducative aura permis ces dernières années, malgré la baisse des effectifs, de limiter les fermetures de classes, d'engager une véritable réflexion sur le tissu scolaire et l'aménagement du territoire et ce, nous l'espérons dans l'intérêt de tous. Nous souhaitons donc que ces réflexions se poursuivent, non pas avec l'objectif de rationaliser les moyens comme certains peuvent le dire, mais bien avec les seuls objectifs qui valent : celui du bien-être de nos collègues combiné à l'intérêt des élèves qui nous sont confiés. Celui de construire l'Ecole de demain : et nous ne pourrons le faire avec des réactions d'avant-hier.

Nous avons eu l'occasion de rappeler depuis plusieurs années notre positionnement qui consiste à refuser l'application d'une seule et même règle dans toutes les communes du département. Chaque année nous rappelons qu'il nous faut avoir un regard particulier sur les maternelles, qu'il ne faut pas faire de fusions pour faire baisser le nombre d'écoles mais avoir un regard spécifique sur chaque territoire.

Au regard des documents qui nous ont été fournis, nous analyserons donc chaque situation, chaque école afin de vous faire part de nos remarques et arguments. Les besoins de fermetures ne sont pas aussi importants que la liste qui nous est présentée aujourd'hui. Certaines écoles ou RPI susceptibles d'être touchés par des mesures de carte scolaire cumulent les difficultés : absence de RASED, isolement géographique, fermeture du poste Plus de Maîtres Que de Classes ... nous devons être vigilants. Justement, parlons du dispositif Plus de Maîtres Que de Classes. Ce fut un véritable saut qualitatif pour les écoles qui ont eu la chance d'en profiter et nous ne pouvons accepter qu'il soit à ce point mis à mal. 22 postes PMQC supprimés contre 3 seulement créés de nouveau. Les équipes ont travaillé d'arrache-pied pour que ces PMQC soient au service des élèves qui en avaient le plus besoin. Les équipes ont été formées, accompagnées et elles s'y sont fortement investies : avec le résultat annoncé que l'on connaît. Quelle déception ! Nous sommes au SE-Unsa, des engagé.e.s pour une école durable et ces suppressions montrent que, quand bien même ils sont performants, les dispositifs innovants vont et viennent avec les Ministres. Cela va à l'encontre de la réussite de nos élèves.

En conclusion, nous voulions rappeler que le SE-Unsa, déjà favorable à la mise en place des « référents laïcité », soutient la volonté de construire un appui aux équipes pédagogiques pour défendre et promouvoir les principes républicains de liberté de conscience et de neutralité des écoles et établissements. Cependant, en récupérant par un décret du 7 décembre, 10 millions d'euros du budget de l'enseignement secondaire public au profit de l'enseignement privé, le gouvernement a une politique à laïcité variable. Le contraste est saisissant entre un affichage de défense de la laïcité et, en même temps, la mise en œuvre de son affaiblissement en finançant outrageusement l'enseignement privé, qui, en sus de concentrer les catégories sociales les plus aisées, revendique un enseignement religieux. En confisquant ainsi l'argent des contribuables pour « secourir » l'enseignement privé confessionnel, le gouvernement sert des intérêts particuliers. En 1904, Jean Jaurès déclarait : « La République doit être laïque et sociale. Elle restera laïque si elle sait rester sociale ». Pour le SE-Unsa, c'est toujours d'actualité. Quand toutes les enquêtes internationales prouvent que notre système scolaire est marqué par les inégalités, quand l'amenuisement de mixité sociale détourne une partie des habitants de notre pays de la citoyenneté, la question du financement public de l'enseignement privé devrait poser un problème à nos gouvernants. Mais ce n'est pas le cas ; la politique scolaire est davantage soumise à la cadence infernale des échéances politiques et au regard de l'opinion publique, qu'à la continuité et la constance que demande l'éducation.

Pour le SE-Unsa, la politique scolaire doit être inscrite dans le long terme, pour aller vers une École inclusive et émancipatrice, exigeante et bienveillante.

La délégation UNSA-Education : Jérôme BOUSQUET, Nicolas COUZIER, Natacha ETOURNEAU, Thierry HADJADJI, François MARTY